

SELECT INVESTMENT SERIES III SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : European Bank & Business Center,
6c route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg



24 mars 2026

Objet : Avis : Modifications apportées au prospectus de Select Investment Series III SICAV

Cher Actionnaire,

Ce courrier vise à vous informer des modifications suivantes apportées au prospectus de Select Investment Series III SICAV (la « **SICAV** ») dans la mise à jour de mars 2026.

- 1) Informations supplémentaires concernant l'indice de référence utilisé par le T. Rowe Price Integrated US Equity Fund.
- 2) Clarification relative à l'intégration de l'analyse des facteurs de gouvernance et de durabilité au sein du processus d'investissement des compartiments de la SICAV.
- 3) Clarification du « Risque environnemental, social et de gouvernance », qui sera par ailleurs renommé « Risque de durabilité ». Clarification du « Risque de durabilité », qui sera par ailleurs renommé « Risque produit en ce qui concerne l'alignement sur les critères de durabilité » pour les compartiments qui ont un objectif d'investissement durable ou qui cherchent à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- 4) Mises à jour générales de la formulation conformément aux exigences du Régime britannique applicable aux fonds étrangers, en particulier dans la partie « Royaume-Uni » de la section « Informations pour les investisseurs dans certains pays ».
- 5) Clarification des sections « Arbitrage sur valeur liquidative et opérations hors délai » et « Transactions excessives » s'agissant des mesures pouvant être prises pour protéger les investisseurs contre ces pratiques.
- 6) Mise à jour de la section « Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme » afin de simplifier les informations divulguées et d'éviter tout double emploi avec le formulaire de souscription de la SICAV.
- 7) Mise à jour de la composition des organes suivants :
 - Conseil d'administration de la SICAV ;
 - Comité de gestion de la Société de gestion de la SICAV ;
 - Gérants de la Société de gestion de la SICAV.

- 8) Mises à jour générales, modifications et clarifications des formulations et tout autre changement dicté par les lois et règlements applicables et/ou par l'autorité de tutelle.

Aucune de ces modifications n'aura une incidence significative sur la stratégie d'investissement des compartiments.

Comme à l'accoutumée, si vous souhaitez transférer vos placements dans un autre fonds ou demander le rachat de votre participation, vous pouvez le faire à tout moment et sans frais, selon les conditions énoncées dans le prospectus.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clés pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.